

**PREFECTURE DE L'HÉRAULT**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES MONTS DE  
LACAUNE MONTAGNE DU HAUT LANGUEDOC**

**SYNDICAT MIXTE DES VALLEES DE L'ORB ET  
LIBRON (SMVOL)**

**PROCES VERBAL DE SYNTHESE**

**De l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG)  
concernant le Programme Pluriannuel d'entretien ORB & LIBRON**

**Ordonnance de Nomination du Tribunal Administratif de MONTPELLIER**

**N°E-190000161/ 34 du 05/09/2019**

**Arrêté préfectoral N° 2019-I-314 du 07 octobre 2019**

**Déroulement de l'enquête publique du 04 novembre 2019 au 6 décembre 2019 inclus.**



**Commissaire – enquête  
NC RIOU**

## PROCÈS-VERBAL DE CLÔTURE D'ENQUÊTE

### De l'enquête publique préalable à la Déclaration d'Intérêt Général (DIG) concernant le Programme Pluriannuel d'entretien ORB & LIBRON

#### **Cadre Réglementaire : R 123-18 du décret 2011-2018 du 29/12/2011 :**

« Dès réception du registre et des documents annexés le commissaire enquêteur ou le président de la commission d'enquête rencontre dans la huitaine, le responsable du projet, plan du programme et lui communique les observations écrites ou orales consignées dans un procès-verbal de synthèse.

Le responsable du projet, plan ou programme dispose d'un délai de quinze jours pour produire ses observations.

#### **1- Synthèse :**

##### **1.1. Préambule :**

Par une délibération en date du 6/06/2019, la CC Monts de Lacaune et Montagne du Haut-Languedoc a validé le plan pluriannuel d'entretien sur son territoire

Par courrier du 07/06/2019 au bureau de l'Environnement de la Préfecture de l'Hérault, le service Eau, Risques et Nature DDTM il a été confirmé que les travaux d'entretien de prévus ne relevaient d'aucune rubrique du tableau annexé au R122-2 du Code de l'Environnement ; le dossier n'est soumis ni à étude d'impact ni au cas par cas. La lettre de la DDTM du 16/07/2019 de transmission du dossier à la Préfecture indiquant qu'il a été examiné par la MISE et jugé régulier et complet,

Par décision n°E19000161/34 en date du 05 septembre 2019, Monsieur CHABERT, magistrat- délégué au Tribunal Administratif de Montpellier, m'a désigné comme Commissaire-Enquêteur.

L'arrêté préfectoral no 2019-I-1314 du 7 octobre 2019 organisant l'enquête publique,

##### **1.2. Préparation :**

Avant le début de l'enquête, La préfecture a organisé une réunion préparatoire dans ses locaux de présentation du dossier. Le jeudi 27/09/2019 à 10h00, réunissant les 8 commissaires-enquêteurs Cette réunion a été l'occasion de préciser les termes de l'arrêté municipal devant déterminer les conditions d'organisation de l'enquête publique et de fixer les dates et heures des permanences assurées par les commissaires enquêteurs.

##### **Synthèse des projets**

Après concertation avec la commissaire-enquêteur et le maître d'ouvrage, le 07/10/2019 le Préfet prend l'arrêté préfectoral no 2019-I-1314 qui prévoit une enquête sur 33 jours consécutifs du lundi 4 novembre à 9h00 au vendredi 06 décembre 2019 à 17h00.

##### **1.3. Publicité de l'enquête et information du public :**

TA Montpellier N°E19000161/34 Déclaration d'intérêt général et loi sur l'eau concernant le programme pluriannuel d'entretien des fleuves ORB et LIBRON

Conformément aux dispositions de de l'arrêté de Monsieur le Préfet la publicité de l'enquête publique, a été réalisée dans les formes suivantes :

Parution dans deux journaux régionaux diffusés dans le département de l'Hérault l'article 6 :

Les parutions ont bien eu lieu pour le 1<sup>er</sup> avis, 15 jours avant le début de l'enquête, dans les éditions :

- 1er avis
  - Midi Libre du 18 octobre 2019.
  - Dans le Paysan du Midi du 18 octobre 2019
- Le rappel de la publicité de l'enquête (2<sup>ème</sup> avis) a bien été faite dans les 8 jours suivants le début de l'enquête, dans ces mêmes journaux :

- 2ème avis
- -Dans Midi Libre du 08 novembre 2019.
- Dans le Paysan du Midi du 08 novembre 2019

Affichage Mise en ligne sur le site internet (Article 4 de l'Arrêté)

Au moins 15 jours avant le démarrage de l'enquête, l'avis d'ouverture d'enquête était publié sur :

- site
- Le site des services de l'Etat de l'Hérault : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)
- Le site comportant le registre dématérialisé : [https:// www.democratie-active.fr/dig-orb-libron\\_monts-lacaune-montagnes-haut-languedoc- web/](https://www.democratie-active.fr/dig-orb-libron_monts-lacaune-montagnes-haut-languedoc-web/).
- En mairie Un avis d'enquête au format A2, noir sur fonds jaune, était affiché sur les tableaux officiels et/ou les portes des 2 mairies concernées, soit Rosis Andabre et Castanet le Haut
- Avis sur terrain sur des ponts enjambant la mare

#### 1.4. Mise à disposition du public

Un dossier et un registre d'enquête ont été mis à disposition du public, sous format papier, pendant toute la durée de l'enquête publique à la Mairie de Rosis Andabre Un fonctionnaire communal était disponible pour assurer la surveillance du dossier et l'information éventuelle du public,

- Le public pouvait aussi consulter et télécharger tout ou partie du dossier (complet) d'enquête sur le site internet dédié à l'enquête publique sur le site comportant le registre dématérialisé : [https:// www.democratie-active.fr/dig-orb-libron\\_monts-lacaune-montagnes-haut-languedoc- web/](https://www.democratie-active.fr/dig-orb-libron_monts-lacaune-montagnes-haut-languedoc-web/).

et sur le site internet le site des services de l'Etat de l'Hérault : [www.herault.gouv.fr](http://www.herault.gouv.fr)

Durant toute la durée de l'enquête, sauf les jours fériés et jours de fermetures exceptionnelles le public pouvait consulter le dossier d'enquête publique sur **poste informatique** mis à la disposition du public, du lundi au vendredi de 8h30 à 15h30 à la Préfecture de l'Hérault

#### 1.5. Déroulement de l'enquête : formulation des observations ;

Les observations du public ont pu être recueillies :

En rendant visite à la CE à l'occasion des 3 permanences

Par courriel aux adresses mails dédiées :

Par voie postale Madame RIOU, commissaire enquêtrice « programme pluriannuel d'entretien des fleuves Orb et Libron » Mairie de Rosis Andabre 34610 ROSIS

## 1.6. Permanences :

Au total 3 permanences ont été tenues en Mairie de Fabrègues

Tableau des lieux, dates et heures des permanences :

### Trois permanences à l'Hôtel de Ville de ROSIS ANDABRE

- Lundi 4 novembre 2019 de 14h00 à 17h00,
- Mardi 19 novembre 2019 de 14h00 à 17h00,
- Vendredi 6 décembre 2019 de 14h00 à 17h00

## 1.7. Climat de l'enquête :

Aucun incident n'a été signalé durant cette enquête qui s'est déroulée dans un climat serein. Les dossiers sont restés intacts et complets. Les registres d'enquête n'ont subi aucune dégradation. Le public est cependant peu présent.

## 1.8. Clôture de l'enquête :

- A l'expiration du délai d'enquête, Le vendredi 6 décembre à 17h le dossier et le registre d'enquête ont été remis au Commissaire-Enquêteur

A également été close la possibilité donnée au public de formuler ses observations via l'adresse mail dédiée.

Le registre d'enquête détenu au siège de la Mairie de **Rosis Andabre** a été clos le soir même par la commissaire enquêteure

## 2- Les observations du public (comptable et analytique)

La consultation du public s'est déroulée, dans les conditions prévues par les textes en vigueur et par l'arrêté Monsieur le Préfet cité ci-dessus dans de bonnes conditions de réception du public sans aucun incident.

Les dates, heures et lieux programmés des permanences ont été respectés. Au cours des trois permanences que j'ai tenues j'ai reçu 2 visites.

### 2.1. Relation comptable et recensement des observations :

Il convient de relever que cette enquête a eu 3 observations (orale et écrite sur le registre)

### 2.2 : les observations correspondantes aux principaux thèmes :

**Observations inscrites au registre d'enquête de la mairie de ROSIS ANDABRE :**

**Nombre de courriers remis au commissaire enquêteur lors des permanences 1 lettre**

**Nombre de courriels reçus démocratie active registre dématérialisé à l'attention du commissaire enquêteure : 57 téléchargements aucune observation**

### Procès-verbal de synthèse des observations

Le procès-verbal de synthèse a pour but de porter à la connaissance du maître d'ouvrage les observations recueillies auprès du public pendant l'enquête et de les synthétiser par thèmes. Le commissaire enquêteur a huit (8) jours après la clôture de l'enquête pour le commenter et le remettre au maître d'ouvrage lequel dispose de quinze (15) jours pour présenter un mémoire en réponse conformément à l'article R 123 -18 du Code de l'environnement.

L'enquête a débuté le 04/11/2019 et s'est terminée le 06/12/2019 à 17h  
Le déroulement de la procédure a été évoqué ci-avant au procès- verbal de clôture.

Comme vu précédemment au procès- verbal de clôture, il y a 3 observations

La publicité est conforme aux articles L123-10 et R 123-11 du Code de l'environnement et de l'article n°9 de l'arrêté d'enquête publique n°2019-1-1314 en date du 07/10/2019/2019 de Monsieur le Préfet

L'affichage à la mairie et sur le site a été fait au moins quinze jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.

On peut considérer que l'information du public a été complète (certificat d'affichage du

## **Observations du Public pendant l'enquête.**

### **1 Sur le registre**

Le registre d'enquête déposée en Mairie de Rosis-Andabre comporte 2 observations **Monsieur et Madame ACERO et Mr Jacques MENDET**  
**Le 04/11/2019**

**1 Monsieur et Madame ACERO Louis et Marie Domiciliés La Combe Andabre**  
oralement et par écrit sur le registre

*« le ruisseau Perigas n'est pas dans la liste prévue dans le nettoyage des rivières et ruisseaux , ce petit ruisseau se jette dans la mare au niveau du pont de la Combe d'Andabre commune de Rosis , peu d'entretien des propriétaires , des roseaux progressent et sont difficiles à arrêter »*

**2 Le 06/11/ 2019 Mr Jacques MENDET hameau de Compayre**

*« Dans le cadre des travaux d'entretien des berges des cours d'eau Orb et Libron, il serait souhaitable de prendre en compte l'entretien des affluents tel le Casseloure qui impacte la Mare à St GERVAIS Peyroyes qui lui aussi se jette dans la Mare à Andabre  
Ne pas négliger l'entretien des cours d'eau qui lors de fortes précipitations drainent tout un tas de vieux bois et qui menacent les ouvrages d'art situées sur la Mare »*

### **2 Par oral pendant les permanences**

**Monsieur et Madame ACERO et Mme Aline PRADES**

### **3 Par Courrier remis au commissaire enquêteur**

**Lettre du 19/11/2019 Mme Aline PRADES ruisseau de Cassenols le Poujol su Orb remis le 19/11/2019 au Commissaire enquêteur**

- 1 chemin Voir si chemin communal qui relie la propriété avec les autres chemins peut être nettoyés ,Chemin reliant la dernière maison de la Combe au niveau du pont vers la montée au niveau de la buse et la partie sous le mur, voir ce qui a lieu de faire pour le mur du propriétaire qui est tombé, mur qui peut entraîner la chute des murs mitoyens, plus celui qui de la propriété ou se trouve la maison aux volets verts, qui peuvent entraîner de graves dégâts très dangereux si le mur continue à céder cela peut entraîner :
  - Le mur de la propriété de la maison aux volets verts et faire barrage comma à Lamalou les Bains et provoquer de nombreux dégâts. Ce problème a été signalé par écrit au Maire et aux
- TA Montpellier N°E19000161/34 Déclaration d'intérêt général et loi sur l'eau concernant le programme pluriannuel d'entretien des fleuves ORB et LIBRON

*propriétaires de ce terrain dont son mur à céder. Mais rien n'a été fait 'à ce jour. La mairie a reçu mon courrier pour signaler ce problème et le propriétaire également'. La mairie l'a constaté suite à ma lettre, mais à ce jour je n'ai aucune réponse. Si un mur de ma propriété est emporté et endommage ma parcelle que va-t-il se passer ?*

*Serait-il possible que sous le mur de la route (ancien chemin des charrettes reliant la maison du bas et du haut celui-ci doit être nettoyé des arbres et des ronces etc pour éviter les dégâts.*

- *Au niveau du Pont :*

*Grille obstruée qui empêche l'eau de s'écouler dans le ruisseau vers l'autre ruisseau qui descend de la montagne vers Andabre*

*Puis plus haut buse et caniveau obstrués par les feuilles, l'eau ne passant plus, celle-ci descend la pente cimentée du chemin communal vers le pont où se trouve la grille obstruée pour véhiculer l'eau.*

- *De ce fait l'eau passe par-dessus et va dans mon terrain ce qui endommage le chemin en le creusant de là l'eau se déverse dans la partie goudronnée et dévale vers la maison du bas ce qui entraîne la terre du terrain sur cette partie de route et l'eau dévale vers la maison du bas (volets verts)*

*En face de cette maison un mur du voisin a cédé ce qui bouche une partie du ruisseau*

**A l'issue de cette enquête publique et avant de rendre ses conclusions et son avis motivé, le commissaire enquêteur demande aux services de bien vouloir lui transmettre les réponses aux observations du public :**

## **CONCLUSION :**

Il est convenu règlementairement que dans les 15 jours qui suivent la présente signification, un mémoire en réponse portant notamment sur les questions évoquées dans la présente synthèse sera adressé au commissaire enquêteur.

Il contribuera à l'analyse d'ensemble du projet et participera à l'élaboration des conclusions du Commissaire enquêteur. Le présent procès-verbal comporte 6 pages et est établi en 2 exemplaires originaux.

L'un est remis à Monsieur Gonzalez Benjamin qui reconnaît l'avoir reçu pour Monsieur le président de la Communauté de communes **Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc**

Le second sera annexé au rapport d'enquête publique.

**Procès-verbal remis à Sauvian le 13/12/2019 à 9 h 30**

**Le commissaire enquêteur**

**Pour Le Président de la Communauté de Communes  
des Monts de Lacaune Montagne du Haut Languedoc**

**NC RIOU**